

En France la protection sociale et son pilier fondamental la Sécurité Sociale ont permis des progrès sociaux considérables en espérance de vie, en qualité et en sécurité de vie. Les Français perçoivent à juste titre la Sécurité Sociale comme leur premier acquis social.

Or aujourd'hui, nous sommes à un tournant de l'histoire de notre système. En effet, les droits les plus élémentaires ne sont aujourd'hui plus accessibles à un grand nombre de nos concitoyens :

un tiers de la population renonce à des soins, la moitié des jeunes pense ne pas avoir de retraite, 4,5 millions de personnes sont sans emploi et parmi elles seulement 2,8 millions perçoivent des indemnités chômage, 8 millions de salariés sont pauvres, 8,5 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, 3,6 millions de personnes sont non ou mal logées dont 600000 enfants, 75% des personnes pauvres. ont moins de 25 ans.... Face à ces situations et pour toutes ces raisons, la CGT a décidé de lancer une campagne de reconquête de la protection sociale. Reconquête pour transmettre aux générations futures une Sécurité sociale qui reste toujours une référence pour les salariés des pays qui ne la possèdent pas.

Financement : pour un autre partage des richesses

Pour la CGT, une part plus importante des richesses créées par le travail doit être consacrée au financement de la Sécurité sociale.

Une autre répartition des richesses est possible!

Pour la CGT, une part plus importante des richesses créées par le travail doit être consacrée au financement de la sécurité sociale.

Les ressources affectées au financement de la protection sociale sont insuffisantes, sans commune mesure avec les besoins des assurés sociaux. Cette insuffisance s'explique avant tout par le niveau trop bas des salaires, celui du chômage et le développement massif des exonérations de cotisations sociales. Elle conduit à l'explosion des déficits et sert à justifier les reculs : baisse du taux de remboursement des dépenses de soins, pression sur l'hôpital public, recul du niveau des retraites, des prestations familiales...

On peut faire autrement

La qualité de l'emploi et des salaires, s'accompagnant d'un nouveau statut du travail salarié, est la première exigence de la CGT.

Le plein emploi va de pair avec le développement industriel et celui des services publics. Le développement de l'emploi stable et l'augmentation des salaires sont le premier levier d'augmentation des cotisations qui financent la protection sociale.

Le mode de calcul des cotisations sociales doit favoriser le développement de la masse salariale et non pas, comme c'est le cas aujourd'hui, inciter à la réduction des salaires et du nombre de salariés. D'où l'idée d'une différenciation, d'une modulation du taux en fonction de la gestion de l'emploi. Ce mode de calcul doit aussi favoriser l'investissement productif et pénaliser la financiarisation.

Elles doivent être modulées en prenant en compte la totalité de la valeur ajoutée pour le calcul de la cotisation de l'entreprise, le taux applicable variant en fonction de la part des salaires dans cette valeur ajoutée.

Tous les éléments de rémunération doivent être soumis à cotisations : Les exonérations de cotisations sociales (30 milliards d'euros en 2011) doivent être supprimées. Les cotisations sociales doivent s'appliquer à l'intéressement, à la participation mais aussi aux revenus financiers.

La fiscalité est un puissant moyen pour réduire l'injustice sociale, générer des ressources pour fi nancer des investissements et répondre aux besoins sociaux et économiques.

Elle concerne tous les citoyens. Il est donc indispensable que son contenu réponde aux exigences de la population, à la justice sociale et à l'efficacité économique. Voir sur le même sujet de la fiscalité

La CGT réaffirme que le financement de la Sécurité sociale doit rester fondé sur le travail. Des financements complémentaires de nature fiscale ne remettent pas forcément en cause ce financement fondé sur le travail.

La CSG est basée en majorité sur les revenus d'activité et doit rester intégralement affectée à la Sécurité sociale.

La proposition de fusion Impôt sur le revenu/CSG est inacceptable. Elle remettrait en cause l'autonomie financière de la Sécurité sociale, et retirerait toute portée à la démocratie sociale. Il nous faut donc : démocratiser la gestion de la sécurité sociale, permettre aux assurés de se la réapproprier, renouer avec les élections des administrateurs.

Dans ces conditions, la Sécurité sociale devrait :

Assurer l'égalité d'accès aux meilleurs soins, en améliorer la qualité, mieux rembourser et supprimer toutes les franchises et autres forfaits, dépassements d'honoraires etc....

Développer la prévention, le dépistage.

Assurer le droit à une maternité pleinement choisie et protégée, et une politique familiale solidaire avec des allocations familiales dès le 1er enfant, des droits nouveaux pour les parents séparés et une allocation de rentrée scolaire revalorisée.

Créer un service d'accueil diversifié des jeunes enfants dans le cadre du service public comprenant des équipements collectifs et des services individuels adaptés aux horaires de travail des parents et aux rythmes de vie des enfants.

Permettre un véritable droit au logement.

Prendre en charge les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Attribuer une Allocation Autonomie aux jeunes.

Assurer à toutes et tous une retraite à 60 ans correspondant à 75% minimum des derniers salaires pour une carrière complète, en tout cas jamais inférieure au SMIC. Valider les années d'étude et toutes les périodes de recherche d'emploi. Permettre le départ anticipé à partir de 55 ans en cas de travail pénible.

Une politique globale de santé, pour l'effectivité de l'accès aux soins, pour la promotion de la prévention

A l'instar de l'OMS (organisation mondiale de la Santé), la CGT estime que « Le droit à la santé suppose que les pouvoirs publics créent des conditions telles que chacun puisse jouir du meilleur état de santé possible. Ceci implique notamment l'existence de services de santé, des conditions de travail sûres et saines, un logement adéquat et une alimentation nutritive. Il ne faut pas confondre le droit à la santé et le droit d'être en bonne santé»

Force est de constater que le droit à la santé, l'accès aux soins des salariés et particulièrement des personnes défavorisées, est de plus en plus difficile. Une dégradation préoccupante de la santé des jeunes, des étudiants est observée. Certaines infections, comme la tuberculose, réapparaissent.

1°) Fonder une protection sociale solidaire, généralisée et de haut niveau tout au long de la vie

La Sécurité sociale a permis des progrès sociaux considérables en termes de santé. de qualité de vie et d'espérance de vie. Elle doit rester, l'un des pivots de notre système social et répondre aux principes de solidarité, de démocratie et d'universalité. Cela suppose notamment :

Une reconquête de la Sécurité Sociale pour l'accès et l'effectivité de l'universalité des droits de tous pour tous et une réforme de son financement avec des ressources suffisantes fondées sur les revenus du travail ;

L'amélioration de la couverture sociale globale : garantir des droits et des moyens d'accès à la couverture complémentaire ;

L'extension de la CMU (couverture maladie universelle).

Palier aux retards, oscillant entre 2 à 3 mois, de traitement de dossier qui conduisent les personnes à retarder leurs soins avec toutes les conséquences en résultant ;

Supprimer les effets de seuil de l'accès à la CMU : les personnes à la limite d'accès à la CMU bénéficient d'une aide partielle au financement de leur mutuelle. Mais, le coût de la mutuelle affecte leurs faibles ressources et beaucoup y renoncent ;

Contraindre les professionnels de santé à accepter les patients allocataires de la CMU;

- 2°) Construire un service public de santé garantissant l'accès aux services de soins et de prévention des populations
- 3°) Construire un service public de l'aide à l'autonomie, adossé à l'associatif :

L'exigence du bien vivre, du bien travailler, source du bien vieillir, est, pour la CGT, une priorité. Le suivi post-professionnel est un droit et un moyen de continuer à vivre en bonne santé. La création d'un service public de l'aide à l'autonomie vise une offre globale et une coordination des acteurs en réseau ; une complémentarité entre médical, médico-social et social.